

CIRCULAIRE 080-25

DEMANDE DE PROPOSITIONS : MAINTIEN DE MARCHÉ POUR LES CONTRATS À TERME À TAUX D'INTÉRÊT AJUSTÉ SUR L'INDICE DE RENDEMENT TOTAL S&P/TSX 60

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») publie une demande de propositions concernant le maintien de marché à l'égard des opérations sur la base du cours de clôture sur les contrats à terme à taux d'intérêt ajusté sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60 (symbole: BAF). Cette demande s'adresse aux participants agréés (canadiens et étrangers), ainsi qu'à leurs clients admissibles, qui souhaitent présenter une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard des activités de maintien de marché pour les contrats désignés. Les exigences de maintien de marché et les conditions du programme figurent dans la demande de propositions ci-jointe.

À l'issue de la période de présentation des demandes de propositions, la Bourse pourra retenir au plus trois (3) mainteneurs de marché.

Calendrier de mise en œuvre*	Événement
26 juin 2025	Diffusion de la demande de propositions
21 juillet 2025	Date limite de présentation des analyses d'affaires et des propositions à la Bourse
4 août 2025	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
25 août 2025	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
2 septembre 2025	Lancement du programme de maintien de marché

* *Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.*

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le programme de maintien de marché, ainsi que la demande de propositions et la demande d'approbation à titre de mainteneur de marché à l'annexe 1.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ron Hochman, chef, Marché institutionnel des dérivés sur actions
Téléphone : 1 514 871-7882 | Courriel : ron.hochman@tmx.com

Étienne Ménard, chef de produit, Dérivés sur actions
Téléphone : 1 514 898-2089 | Courriel : etienne.menard@tmx.com

Robert Tasca
Directeur général, Produits dérivés et services connexes

BOURSE DE MONTRÉAL

Demande de propositions

MAINTIEN DE MARCHÉ POUR LES CONTRATS À TERME À TAUX D'INTÉRÊT AJUSTÉ SUR L'INDICE DE RENDEMENT TOTAL S&P/TSX 60



Table des matières

Présentation et objet de la demande de propositions	4
Contexte	4
Programme	4
Description du programme de maintien de marché	4
Critères d’admissibilité	4
Admissibilité et critères de sélection	5
Mesures incitatives	5
Dispenses de frais de négociation et de compensation	5
Rémunération	6
Durée du programme	6
Contrats à terme à TIA sur l’indice de rendement total S&P/TSX 60 désignés	6
Exigences de maintien de marché	6
Suivi du rendement	6
Processus de mise en candidature	6
Coordonnées	7
Calendrier*	7
Demande d’approbation à titre de mainteneur de marché	7
Confidentialité	7
Évaluation	7
Modalités générales	8
Demande d’approbation à titre de mainteneur de marché	10

Présentation et objet de la demande de propositions

La Bourse de Montréal (la « **Bourse** ») demande à tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers), ainsi qu'à leurs clients disposant d'un accès électronique direct à la Bourse, qui souhaiteraient prendre part au nouveau programme de maintien de marché décrit aux présentes (le « **programme de maintien de marché** ») de soumettre une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard du maintien des contrats à terme à taux d'intérêt ajusté sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60 de la Bourse (une « **proposition** »). Ces contrats sont uniquement négociés dans le cadre d'opérations sur la base du cours de clôture. Par conséquent, le maintien de marché se fera sous le symbole d'instrument d'opérations sur la base du cours de clôture: BAF.

Contexte

Sur les marchés financiers, on observe depuis quelques années un intérêt croissant pour les indices de rendement total. Ces indices de référence tiennent compte à la fois de l'appréciation du cours et du réinvestissement des dividendes et reflètent le rendement des placements de façon plus exhaustive. La demande pour des instruments financiers qui permettent aux investisseurs de gérer directement leur exposition à ces rendements totaux a évolué en conséquence.

Soucieuse de diversifier sa gamme de produits et de répondre aux nouvelles demandes des marchés, la Bourse s'apprête à lancer un nouveau contrat novateur cette année : les contrats à terme à taux d'intérêt ajusté sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60 ("les contrats à terme à TIA sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60"). Pour la première fois, les participants aux marchés canadiens auront accès à un mécanisme direct et efficace leur permettant d'effectuer des opérations sur le rendement total de l'indice boursier de référence du Canada et de gérer leur exposition à celui-ci, et ce, en tenant compte à la fois de l'appréciation du cours et du réinvestissement des dividendes. La Bourse mettra en place un programme de maintien de marché propre aux contrats à terme à TIA sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60 pendant les heures normales de négociation. Cette initiative souligne l'engagement de la Bourse à favoriser l'innovation, à améliorer l'accessibilité des marchés et à donner aux investisseurs les outils sophistiqués dont ils ont besoin pour s'orienter dans le marché canadien des actions.

Programme

Description du programme de maintien de marché

Dans le cadre de ce projet, la Bourse procédera, si elle reçoit une réponse satisfaisante, à la sélection d'un maximum de trois mainteneurs de marché (les « **mainteneurs de marché** ») qui coteront les contrats désignés (au sens donné à ce terme ci-après).

Critères d'admissibilité

La Bourse recherche trois mainteneurs de marché afin de catalyser la croissance et l'adoption de son nouveau contrat à terme à TIA sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60. Ce rôle est crucial pour la formation d'un marché liquide et efficace pour ce produit dérivé, qui est le premier

en son genre au Canada. La Bourse donnera la priorité aux firmes candidates qui démontreront une bonne capacité à fournir une liquidité de marché constante et, ce faisant, à promouvoir activement les caractéristiques et applications uniques des contrats à terme à TIA sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60. Ces critères sont conçus pour favoriser le succès du produit et pour faire en sorte qu'il soit utile pour les investisseurs canadiens et internationaux en quête d'outils sophistiqués afin de gérer la sensibilité aux cours des actions et aux taux d'intérêt.

Les firmes intéressées sont invitées à répondre à la présente demande de propositions avec une analyse d'affaires concise, qui met en valeur leurs compétences par rapport aux objectifs énoncés ci-dessus. L'analyse devrait décrire en détail la stratégie de la firme candidate pour maintenir une bonne liquidité intrajournalière, promouvoir efficacement le produit auprès des utilisateurs finaux et attirer de nouveaux participants sur ce marché. Les firmes candidates doivent également expliquer en quoi leur modèle d'affaires cadre avec la vision de la Bourse en ce qui concerne le développement des contrats désignés et la réalisation de leur plein potentiel.

Admissibilité et critères de sélection

Tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) de la Bourse, ainsi que leurs clients, sont admissibles à la fonction de mainteneur de marché.

Pour sélectionner les mainteneurs de marché, la Bourse s'appuiera sur les critères énoncés à l'article 3.112 de ses Règles, dont ceux décrits ci-après.

- Technologie : Les capacités d'automatisation qui peuvent être mises à profit pour assurer l'efficacité des activités de maintien de marché.
- Connaissances : Les mainteneurs de marché devront posséder le savoir-faire et l'expérience nécessaires au maintien du marché des contrats désignés.
- Conformité aux Règles : La Bourse n'examinera que les candidatures des participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) ou de leurs clients qui ont un dossier en règle et qui respectent les Règles de la Bourse.

Mesures incitatives

En contrepartie du respect de leurs obligations de maintien de marché à l'égard des contrats désignés, la Bourse accordera des avantages incitatifs aux mainteneurs de marché.

Le montant associé à ces avantages incitatifs sera versé à condition que le mainteneur de marché remplisse les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché conclue avec la Bourse.

Dispenses de frais de négociation et de compensation

Les mainteneurs de marché seront admissibles à une dispense des frais de négociation et de compensation relatifs aux contrats désignés. La dispense de ces frais demeurera en vigueur pendant la durée du programme de maintien de marché.

Rémunération

Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés recevront de la Bourse une rémunération fixe fondée sur leur rendement pendant la durée du programme.

Durée du programme

Le programme aura une durée maximale d'un (1) an. Les mainteneurs de marché devront conclure une convention de maintien de marché standard avec la Bourse.

Contrats à terme à TIA sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60 désignés

Opérations sur la base du cours de clôture sur le contrat à terme à TIA sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60 (symbole : BAF) (les « **contrats désignés** ») pour les quatre (4) échéances trimestrielles les plus rapprochées et les quatre (4) échéances annuelles.

Exigences de maintien de marché

Les mainteneurs de marché devront afficher un marché respectant la taille minimale et l'écart maximal stipulés (ou mieux) pendant une proportion de temps prédéfinie. La convention pourra aussi inclure d'autres exigences liées au règlement quotidien des marchés et des obligations de nature quantitative ou qualitative.

Suivi du rendement

La Bourse effectuera un suivi de l'activité des mainteneurs de marché dans le registre des ordres pour déterminer s'ils se conforment aux obligations énoncées dans la convention de maintien de marché. La Bourse sera seule responsable de la surveillance du respect par les mainteneurs de marché des obligations du programme de maintien de marché, et du calcul des avantages incitatifs correspondants conformément aux modalités de la convention de maintien de marché.

Processus de mise en candidature

Pour répondre à la présente demande de propositions, veuillez présenter à la Bourse une brève analyse d'affaires décrivant en quoi la firme candidate répond aux exigences énoncées à la section « Critères d'admissibilité » ainsi qu'une proposition tenant compte des exigences et des critères de sélection énoncés aux présentes en remplissant le formulaire *Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché* se trouvant ci-après. Toutes les propositions doivent être présentées à la personne-ressource indiquée ci-dessous au plus tard à 17 h, heure de l'Est (HE) le **21 juillet 2025**.



Coordonnées

Pour toute question ou toute demande de renseignements, y compris au sujet des renseignements confidentiels liés aux exigences de maintien de marché ou aux avantages incitatifs, veuillez communiquer avec :

Ron Hochman, chef, Marché institutionnel des dérivés sur actions
Téléphone : 1 514 871-7882 | Courriel : ron.hochman@tmx.com

Étienne Ménard, chef de produit, Dérivés sur actions
Téléphone : 1 514 898-2089 | Courriel : etienne.menard@tmx.com

Calendrier*

26 juin 2025	Diffusion de la demande de propositions
21 juillet 2025	Date limite de présentation des analyses d'affaires et des propositions à la Bourse
4 août 2025	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
25 août 2025	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
2 septembre 2025	Lancement du programme de maintien de marché

* *Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.*

Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché

La Bourse examinera les analyses d'affaires et les propositions selon les critères prévus aux présentes. Toutes les propositions doivent comprendre la *Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché*, ci-jointe, dûment remplie (page 10).

Confidentialité

La Bourse traitera de manière confidentielle tous les documents présentés par les répondants et tous les renseignements contenus dans les propositions.

Évaluation

Le processus d'évaluation a pour objectif de déterminer les analyses d'affaires et les propositions qui, selon l'appréciation et le jugement de la Bourse, répondent le mieux aux exigences et aux critères de sélection énoncés dans la présente demande de propositions. Tout autre renseignement fourni par les répondants sera également pris en considération si l'on juge que cela serait bénéfique pour les participants au marché de la Bourse.

Modalités générales

1. Le programme de maintien de marché est assujéti aux Règles de la Bourse; en cas de divergence entre les dispositions du programme et les Règles de la Bourse, ces dernières prévaudront. Toutefois, si une modalité du programme de maintien de marché est plus précise que ce qu'énoncent les Règles, ou si elle complète ces dernières, cette modalité s'appliquera.
2. La publication de la présente demande de propositions n'entraîne aucune promesse ni aucun engagement, explicite ou implicite, de la part de la Bourse, et celle-ci n'a aucune obligation d'accepter une proposition, de sélectionner un ou plusieurs mainteneurs de marché ou de mettre en œuvre le programme, et n'est assujéti à aucun engagement en ce sens. La Bourse peut, à son gré et sans préavis, annuler, modifier ou retirer la présente demande de propositions.
3. Toutes les décisions seront prises par la Bourse à son seul gré, y compris en ce qui concerne la sélection du ou des mainteneurs de marché; ces décisions seront exécutoires et sans appel.
4. La Bourse ne pourra être tenue responsable des frais, des coûts ou des dépenses engagés par un répondant relativement à la présente demande de propositions ou à toute autre demande.
5. Les propositions reçues après la date limite de présentation des propositions ne seront acceptées qu'à la discrétion de la Bourse.
6. Toutes les propositions lieront les parties qui les ont présentées pendant 30 jours après la date limite de présentation des propositions. Si un répondant souhaite modifier sa proposition, il doit retirer sa proposition initiale en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus, puis présenter une nouvelle proposition avant la date limite de présentation des propositions. Avant la date limite de présentation des propositions, un répondant peut annuler sa proposition en tout temps en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus.
7. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront conclure la même convention de maintien de marché standard avec la Bourse avant d'être admis au programme. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés ne pourront obtenir un avantage incitatif avant d'avoir conclu la convention de maintien de marché standard exécutoire avec la Bourse.
8. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés recevront un ou plusieurs numéros de compte pour compléter le processus d'allocation. De plus, les mainteneurs de marché devront également ouvrir un sous-compte polyvalent (c.-à-d. un compte client net) auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »).
9. Une fois sélectionné, le mainteneur de marché consent à ce que son statut de mainteneur de marché à l'égard des contrats désignés soit communiqué dans le cadre des activités de marketing que la Bourse jugera appropriées, notamment l'affichage sur le site Web de la Bourse.
10. La Bourse se réserve le droit de mettre fin à la convention de maintien de marché ou de modifier le programme de maintien de marché moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours aux mainteneurs de marché.
11. La Bourse se réserve le droit de remplacer les mainteneurs de marché ou d'en nommer de nouveaux, notamment dans les cas où un mainteneur de marché ne remplit pas les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché. Le remplacement ou l'ajout



d'un mainteneur de marché se fait au seul gré de la Bourse, qui peut procéder en sélectionnant un mainteneur de marché qui a déjà présenté une proposition ou en republiant la présente demande de propositions. La Bourse se réserve le droit de modifier les modalités de la présente demande de propositions ou de publier celle-ci à nouveau après la date limite de présentation des propositions, sans préavis.

© Bourse de Montréal Inc., 2025. Tous droits réservés.

Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché

Conditions de mise en candidature pour obtenir le statut de mainteneur de marché

Les demandeurs doivent répondre aux critères énoncés à l'article 3.112 des Règles de la Bourse, y compris ceux indiqués ci-après.

1. Détenir des actifs financiers suffisants pour s'acquitter des obligations qui incombent au mainteneur de marché.
2. Détenir un historique de conformité aux Règles de la Bourse.
3. Posséder une infrastructure de négociation, un système de gestion des risques et une technologie fiables capables de soutenir la négociation électronique, ainsi qu'une capacité opérationnelle adéquate.
4. Avoir de l'expérience en négociation d'instruments dérivés semblables.
5. Accepter de promouvoir la Bourse en tant que marché.
6. Accepter de signer une convention de maintien de marché.
7. Remplir tout autre critère que la Bourse juge approprié.

Les critères supplémentaires énoncés ci-après s'appliquent aux mainteneurs de marché clients.

1. Le client accepte d'être assujéti à la compétence de la Division de la réglementation de la Bourse à l'égard de ses activités de négociation et de sa conduite à titre de mainteneur de marché pendant la durée de la convention de maintien de marché.
2. Le client est tenu d'obtenir l'approbation du participant agréé qui lui fournit un accès électronique.

Renseignements généraux

Dénomination sociale :

Adresse :

Division :

Nom de la personne-ressource autorisée :

Titre :

Téléphone :

Courriel :	
Statut de mainteneur de marché	
Participant agréé/participant agréé étranger	<input type="checkbox"/>
Client d'un participant agréé/participant agréé étranger	<input type="checkbox"/>
Contrats désignés (indiquer la catégorie et le nom des contrats)	
Options sur actions et sur FNB	<input type="checkbox"/>

Options sur indices	<input type="checkbox"/>

Options sur devises	<input type="checkbox"/>

Contrats à terme sur indice	<input type="checkbox"/>

Contrats à terme sur actions	<input type="checkbox"/>

Contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/>

Contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/>

Options sur contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/>

Options sur contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/>

Capital de maintien de marché
D'au moins 250 000 \$ CA? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON En date du : _____
Autres bourses dont l'entreprise est membre
Renseignements sur les technologies
Description des technologies soutenant la négociation électronique, les outils de négociation et l'infrastructure :
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes :
Fonctions de cotation à l'écran : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Fonctions de négociation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom des fournisseurs de logiciels indépendants :
Description de l'accès au marché du sous-jacent des contrats :
Description des outils de gestion du risque :

<p>Autres protections (le cas échéant) :</p> <p>s. o. <input type="checkbox"/></p>
<p>Capacité opérationnelle</p>
<p>Description de la capacité à gérer des tâches opérationnelles (attribution des opérations, rapprochement, gestion des rabais, etc.) :</p>
<p>Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes :</p> <p>Fonctions opérationnelles : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>
<p>Nom du membre compensateur :</p> <p>_____</p>
<p>S'il s'agit d'un mainteneur de marché qui est un client, existe-t-il une relation établie avec un courtier en exercice?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>
<p>Expérience en matière de maintien de marché et de négociation</p>
<p>Nombre d'années de maintien de marché de contrats similaires :</p> <p>Nombre d'années de négociation de contrats similaires :</p> <p>Description de l'expérience générale (produits, marchés) :</p> <p>Description de l'expérience de négociation des produits de la Bourse de Montréal (la « MX ») et de la participation aux programmes de maintien de marché et autres programmes commerciaux de la MX :</p>

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CONTRATS DÉSIGNÉS Séances de bourse des heures normales 9 h 30 (HE) à 16 h (HE)		
Contrats	Engagement quant au volume	Engagement quant à l'écart
Opérations sur la base du cours de clôture sur le contrat à terme à taux d'intérêt ajusté sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60 <ul style="list-style-type: none"> • Echéances trimestrielles • Echéance annuelle de la deuxième année • Echéance annuelle de la troisième, quatrième et cinquième année 	<p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	<p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour coter les contrats de façon continue (le cas échéant) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour offrir des marchés en bloc sur demande :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> s. o.	

Quels avantages votre entreprise possède-t-elle par rapport aux autres entreprises en ce qui a trait au maintien de marché?

Attestation et signature

Le demandeur atteste que les renseignements fournis aux présentes sont complets et exacts.

Signature de la personne-ressource autorisée :

Date :